

# COMPTE RENDU

## Conseil municipal du vendredi 12 juillet 2019

Lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal > validées par le conseil municipal.

### PRESENTATION DE LA MISE EN PLACE DE L'ECO-GESTION DE TRI SUR LA COMMUNE

➤ **Présentation par Camille ROUSSEAU**

- Calendrier des travaux
- Détermination des points de collecte
- Planning et étapes

Situation 2018 sur le territoire de CMC :

- Environ 28 000 tonnes de déchets dont :
  - 16 555 en déchèterie
  - 7 695 d'ordures Ménagères
  - 3 805 en collecte collective
- 18 communes, 45 000 hbts, 6 déchèteries

Projet :

- Pour les ordures ménagères facturation au nombre d'ouvertures et non au poids des sacs (1 sac de 50L par ouverture, ou 2 sacs de 25L)
- 2021 : présentation d'une facture à blanc en parallèle de la facture classique annuelle pour que les foyers aient une notion du prix qu'ils vont payer dans le futur en fonction de leur utilisation du service
- 2022 : facturation effective des foyers du territoire
- 1 carte/foyer : si perdue il faudra redemander une autre (gratuite, la précédente sera automatiquement désactivée)
- Carte utilisable sur l'ensemble du territoire de CMC
- Objectif :
  - Réduire les ordures ménagères de 30%
  - Augmentation du tri

MELRAND :

- Actuellement environ 150 bacs d'OM sur la commune
- Eco-gestion : 14 bacs d'OM + emballages, dont 8 points à 4 flux (OM, emballages, verre, papier)
  - 7 bacs dans le bourg
  - 7 bacs en campagne
  - 1 bac pour 120 hbts environ
- Travaux de mise en place début octobre : environ 2 semaines + 2 semaines de finitions
- Distribution des cartes en porte à porte :
  - Fin septembre / début octobre
  - Permanences en mairie (2 demi-journées mi-octobre)
  - Envoi par la Poste des cartes restantes (fin octobre)
  - Période de transition de 15 jours avec les 2 systèmes
- Réunion publique prévue le vendredi 6 septembre à 20h – salle polyvalente

## **INSTALLATION CLASSEE LE GAEC DE KERROC'H VIHAN - GUERN**

Suite à la demande présentée par les gérants du GAEC de Kerroc'h Vihan dont le siège est situé au lieu-dit « Kerroc'h Vihan » 56310 GUERN, une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement aura lieu du 22 juillet 2019 au 19 août 2019 inclus, en vue d'exploiter un atelier bovin devant comporter, après augmentation de l'effectif, 200 vaches laitières à cette même adresse, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Affichage en mairies de GUERN, BUBRY et MELRAND au plus tard deux semaines au moins avant le début de la consultation du public, soit avant le 7 juillet 2019 et durant toute la durée de la consultation.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'Etat dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)) et en mairie de GUERN aux jours et horaires suivants :

- Lundi : 8h30-12h00
- Mardi et mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30
- Jeudi : 13h30-17h30
- Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h00

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations jusqu'au 19 août 2019 inclus :

- Soit sur le registre ouvert à cet effet en mairie de GUERN
- Ou les adresser par lettre au Préfet du Morbihan (Direction Départementale des Territoires et de la Mer SENB/GPE – 1 allée du Général le Troadec – BP 520 – 56019 VANNES cedex)
- Ou les adresser par voie électronique au Préfet du Morbihan : [ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr](mailto:ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr)

Après présentation du dossier le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

- **Mr LE PODER ne prend pas part au vote, ses terres étant utilisées pour l'épandage sur MELRAND ; Validé par le conseil municipal par 18 voix pour**

## **PROJET VESTIAIRES TERRAIN DES SPORTS**

Lors de la commission d'ouverture des plis du 20 mai 2019, 2 lots ont été déclarés infructueux car aucune offre n'avait été déposée pour ces derniers, et il a été décidé de lancer une négociation pour 4 lots dont les offres étaient supérieures à l'estimation.

Lors de la commission du 18 juin 2019, 1 lot était toujours infructueux, toutes les entreprises sollicitées n'avaient pas répondu à la négociation, et la seule proposition reçue pour le lot 1 (démolition, terrassement, gros œuvre) était supérieure de plus de 77 000 € HT par rapport à l'estimation.

A ces difficultés pour trouver des entreprises, s'ajoute le fait que le bureau d'étude qui travaille avec le maître d'œuvre est en situation de liquidation judiciaire et n'est plus en mesure d'assurer sa mission. Enfin le projet présenté au titre des financements de l'Etat (DETR et CNDP) n'a pas été retenu, soit un déficit de subventions de plus de 192 800 €.

Ces différents événements ont amené la commission à proposer le report du projet des vestiaires au terrain des sports, en l'état actuel des choses.

***L'article R.2185-1 du code de la commande publique autorise l'acheteur, à tout moment de la procédure, à abandonner la procédure d'attribution d'un marché public en la déclarant sans suite.***

*La déclaration sans suite peut être motivée par l'infructuosité de la procédure ou pour tout autre raison d'intérêt général, laquelle doit néanmoins être respectueuse des principes constitutionnels de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures :*

- ***Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité > lot n° 4 – menuiseries extérieures et serrurerie (aucune proposition reçue malgré les 2 consultations lancées)***
- ***Déclaration sans suite pour une ou des raisons autres que celles liées à l'infructuosité de la procédure d'attribution (= motif d'intérêt général) > le reste du marché (raisons exposées ci-avant)***
- Le maire propose donc au conseil municipal de sursoir au projet de construction de vestiaires neufs au stade Jean ANDRE et de confier à la commission travaux le soin de réétudier ce projet.

- ✚ **Intervention de Jessica LE GOUEVEC** : comment se fait-il que la population ait été informée avant les membres du conseil municipal de l'interruption du projet des vestiaires au terrain des sports. Interpelée, s'est sentie très gênée de ne pas avoir été informée et n'a su que répondre
  - Charles BOULOUARD : décision prise par la commission lors de l'ouverture des plis de juin dernier pour proposition au CM du 12 juillet
  - Jessica LE GOUEVEC : information donnée notamment à l'assemblée générale du foot quelques jours seulement après la réunion de la commission
  - Charles BOULOUARD : on sait que quand les commissions se réunissent les informations fuient peu de temps après ; des engagements avaient été pris, notamment auprès de la commune de GUERN pour la prochaine saison, il était donc nécessaire d'informer les personnes concernées
  - Jessica LE GOUEVEC : un simple mail pour avertir les élus en priorité avant toute autre personne aurait été préférable que de l'apprendre de personnes qui ne sont pas des élus
  - Thierry LE PODER : un mail aurait pu effectivement être fait, il y a eu un souci de communication
- **Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité pour lot n° 4 – menuiseries extérieures et serrurerie ; Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général pour le reste du marché afin de sursoir au projet, validé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## TARIFS SERVICE ANIMATION RENTREE SEPTEMBRE 2019

### ✚ ALSH du Mercredi

Proposition de maintien des tarifs sur le début de l'année scolaire le temps que la commission scolaire se penche sur ce dossier et étudie une révision des tarifs > **réunion début septembre en présence de Marianne pour validation éventuelle au conseil municipal du 13 septembre 2019.**

Pour rappel tarifs votés le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour effet à la rentrée de septembre 2018 :

Tranches quotients	Journée avec repas		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas	
	Forfait 4 mercredis continus	1 mercredi	Forfait 4 mercredis continus	1 mercredi	Forfait 4 mercredis continus	1 mercredi
<b>QF &lt;= 600</b>	50.00 €	17.00 €	35.00 €	11.00 €	25.00 €	7.00 €
<b>601 &lt; QF &lt;= 1000</b>	55.00 €	18.00 €	38.00 €	12.00 €	28.00 €	8.00 €
<b>QF &gt; 1000</b>	60.00 €	19.00 €	41.00 €	13.00 €	31.00 €	9.00 €

- **Validé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

### ✚ RECREAGYM

Proposition de maintien des tarifs à l'identique pour 2019/2020 compte tenu de la hausse pratiquée pour 2018/2019 avec mise en place du quotient familial (séance le vendredi soir de 16h30 à 18h30) :

Quotients familiaux	Forfait annuel/enfant - sept 2019/juin 2020
<b>QF &lt;= 600</b>	<b>50 €</b>
<b>601 &lt; QF &lt;= 1000</b>	<b>55 €</b>
<b>QF &gt; 1000</b>	<b>60 €</b>

- **Validé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

## QUESTIONS DIVERSES

### Interventions diverses :

#### + Charles BOULOUARD :

- Dispositif Jeunesse Active : 20 jeunes répartis en 2 équipes sur les 3 semaines. Tout se passe bien pour le moment, les jeunes de la 1<sup>ère</sup> semaine sont contents et prêts à revenir l'année prochaine
- CMC : dans le cadre de la DNP, un fonds de concours exceptionnel sur 2019 pour les communes qui perdaient de la dotation, comme MELRAND (environ 9 000 €). DSC, maintien à hauteur de 30 000 €

#### + Jessica LE GOUEVEC : qui est l'élue de MELRAND pour la commission de transport scolaire de CMC, car elle pensait que c'était elle et s'est sentie embarrassée lors de la dernière commission par rapport à un dossier concernant MELRAND et dont elle n'était pas informée

- Charles BOULOUARD : *de quoi s'agit-il ?*
- Jessica LE GOUEVEC : *un dossier qui « aurait été vu » par un élu de MELRAND qui se serait rendu sur les lieux (à priori à Manégroix) pour un enfant rentrant en petite section et devant utiliser le transport scolaire à compter de la rentrée de septembre*
- Charles BOULOUARD / Thierry LE PODER : *personne n'est au courant, aucun élu ne s'est rendu sur place. Le Maire va se rapprocher des responsables du transport scolaire pour tirer cette situation au clair.*

#### + Josiane LAURENT : au conseil municipal de février dernier un courrier de Mr LE GALLOUDEC avait été lu à l'assemblée par rapport à l'implantation de chapiteaux, et le Maire avait rendu réponse à ce dernier. Quelle était la teneur de la réponse vu qu'il est paru dans la presse qu'une manifestation va avoir lieu prochainement ?

- Charles BOULOUARD : *le courrier de réponse indiquait à Mr LE GALLOUDEC qu'il avait jusqu'à juillet pour se mettre en conformité vu qu'il avait un projet de diversification de son activité. Un courrier vient de lui être adressé en recommandé avec réponse sous 15 jours car il n'a transmis aucune information dans le délai prévu initialement. S'il ne répond pas dans le délai imparti un procès-verbal sera dressé.*

*En ce qui concerne la manifestation prévue prochainement, après renseignements pris auprès du Sous-préfet, cette dernière étant sur un terrain privé le maire n'a pas d'autorisation à donner ; c'est au propriétaire Mr LE GALLOUDEC, et aux organisateurs d'assurer la sécurité. A ce jour ces derniers n'ont pas contacté la municipalité.*

- Hervé JEGOUZO : *il peut démonter et remonter ses installations autant de fois qu'il veut ?*
- Jean BOISTAY : *non, la réglementation pour ce type d'implantation est une autorisation de 3 mois maximum.*

#### + Claudia LEVEAU : la vente du presbytère s'est-elle officialisée ?

- Charles BOULOUARD : *pas pour le moment, les personnes intéressées sont en train de voir pour l'acquisition d'une portion de terrain jouxtant le presbytère qui conditionnera la vente de ce dernier ; il faudra attendre leur retour de congés pour connaître l'avancement du projet.*

## DOCUMENTS REMIS AUX ELUS

- + **Courrier CMC : restructuration des services de la DGFIP dans le Morbihan – devenir des trésoreries de BAUD et LOCMINE** > Transmis par mail le 09/07/19.
- + **Refonte du site internet de la commune : page d'accueil** > Remise lors du CM.

## RETOURS DES COMMISSIONS et DES REFERENTS

### + **Finances :**

- CMC : la partie DNP va être mise dans l'attribution de compensation
- Le CIAS dissout, la compétence SAAD va être gérée par le CCAS de BAUD dans le cadre de la création d'un groupement > GCSMS – Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale
- Transport scolaire de l'école primaire : coûte environ 13 000 €/an pour 10 élèves concernés > finalement la participation de MELRAND va être ramenée à 6 500 €, donc délibération prochaine pour la révision de l'attribution de compensation

### + **Travaux :**

- Changement des menuiseries cantine et cuisine salle polyvalente
- Ravalement mairie + nettoyage façade cantine
- Ecole : réception du chantier prévue le 16 juillet prochain

### + **Communication :**

- Diffusion du film Tébésud > retours positifs, l'intégralité des rushes rendue, le DVD va arriver
- Distribution du magazine de juillet fait cette semaine
- Infos à la presse + photos pour le dispositif Jeunesse Active
- OF : correspondant temporaire qui est le correspondant de BAUD
- Présentation de la page d'accueil du futur site : présentation en pleine page sans bande noire. Des contenus avec des pages intérieures beaucoup plus riches (photos, vidéos, tableaux...). Mise en route courant septembre.

**Charles BOULOUARD : félicitations à Jean-Marc pour l'organisation de la Fête de la Musique vu les conditions météorologiques difficiles.**

### + **Culture :**

- Couleurs de Bretagne : un point sera fait fin août / début septembre
- Démarrage de l'Art dans les chapelles : manifestation pour la chapelle du Guelhouit qui a marqué les esprits : autre vision du toit peint, avec sensation d'abysses, de profondeur > saison prometteuse.

### + **Nuisibles :**

- Calme pour les frelons asiatiques
- Réunion bilan du FDGDON faite à MELRAND avec transmission de différentes informations > intéressant

### + **Réseau des bibliothèques :**

- Comité de pilotage mis en place
- Validation du nom Médi@ne
- Toujours en discussion pour les formations car les dates proposées sont trop tardives
- Mise en place du réseau à compter de janvier 2020

## **Séniors :**

- Conseil des séniors à programmer en septembre
- Entrevue avec Mr Yann JONDOT, maire de LANGOELAN pour l'accessibilité des bâtiments > bâtiments publics de la commune classés en A

## **DATES A RETENIR**

- **Prochain conseil municipal :**
  - Pas de réunion en août
  - **Vendredi 13 septembre – 20h**
  - **Vendredi 25 octobre – 20h**
- **Inauguration terrain multisports vendredi 20 septembre – 18h30, en présence du Sous-Préfet**

## **MANIFESTATIONS**

### **Juillet :**

- 13 : Feu d'artifice + bal populaire
- 14 : Fête Nationale
- 21 : Pardon de Sainte-Prisce
- 28 : Pardon de Locmaria

### **Août :**

- 02 : Course Pédestre – Melrand Animations
- 03 : Courses cyclistes + Repas – Melrand Animations
- 04 : Concours de pétanques – Melrand Sports
- 05 : Concours de palets – Melrand Animations
- 11 : Pardon de Saint-Laurent
- 20 : Animation « Crêpes – Galettes » - Village de l'An Mil

### **Septembre :**

- **06 : réunion publique présentation de la mise en place de l'éco-gestion sur la commune – salle polyvalente 20h00.**
- 07 : Assemblée Générale Melrand Loisirs Culture + Portes Ouvertes + Forum Associations
- 08 : Pardon de Saint-Rivalain
- 08 : Manifestation « Couleurs de Bretagne »
- 20, 21 et 22 : Journées du Patrimoine – Village de l'An Mil
- 28 : Dictée Dingue à la chapelle de la Madeleine, dans le cadre des Mots Maillons : **accord du Comité et du Recteur**